

DROIT PRIVE : un accord télétravail potentiellement discriminatoire



Le Snec-CFTC a refusé de signer un accord sur le télétravail pour les salariés de nos établissements.

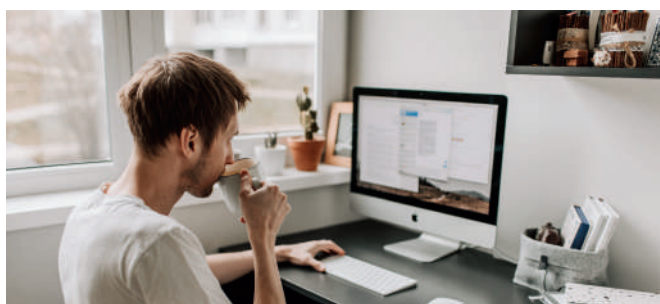
Cet accord est potentiellement discriminatoire : il exclut par principe un très grand nombre de salariés à temps partiel ainsi que les salariés en contrat d'alternance. Aucune motivation ni justification n'est donnée.

Pour le Snec-CFTC, le télétravail doit être un droit pour toutes celles et ceux qui occupent un poste télétravaillable.

Le CNEAP, le GOFPA, la Fep-CFDT et le Spelc ont signé ce texte inacceptable.

Par cet accord, la branche de l'Enseignement agricole privé ne propose rien de concret aux salariés à part des contraintes. Pour le Snec-CFTC, le rôle de la branche est de déterminer pour tous les établissements des minimums partagés pour améliorer les conditions de travail.

Le Snec-CFTC peut vous accompagner pour signer dans votre établissement des accords télétravail et déconnexion qui garantissent l'équilibre en votre vie professionnelle, sociale et personnelle.



bonne
RENTREE
2026

DROIT PUBLIC : du nouveau pour la rentrée de septembre !



• Revalorisation des salaires des contractuels de remplacement.

Attendue et demandée depuis longtemps par le Snec-CFTC, la revalorisation des grilles de salaires des remplaçants est enfin effective pour cette rentrée scolaire.

• Recrutement à bac + 3, c'est parti.

La réforme des concours permet désormais de se présenter avec un bac + 3.

En conséquence, les remplaçants et les titulaires de catégorie 3 peuvent également être recrutés avec un bac + 3 à partir de septembre, contre un Master 2 auparavant.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CCM DÉCEMBRE 2026



Le début de cette année scolaire sera particulier.

Du 03 au 10 décembre 2026 auront lieu les élections professionnelles

ayant pour but de renouveler vos représentants à la **CCM** (Commission consultative mixte) et au **CCM** (Comité consultatif ministériel).

Les opérations électorales auront lieu par voie électronique !



ENCORE + FORTS

ENSEMBLE !